

Chartreuse du Glandier et Canal des Moines



Une randonnée proposée par Orgnacsurvezere

Cette belle randonnée va vous faire découvrir La Chartreuse du Glandier, fondée en 1219, appelée à cette époque "Notre-Dame du Glandier", détruite pendant la révolution de 1789 et reconstruite dans son état actuel par les Pères Chartreux en 1869.

Vous découvrirez également l'Étang de La Rochèze construit en 1457 servant de réservoir pour alimenter le Canal des Moines (1457).

Aujourd'hui c'est un institut accueillant des personnes handicapées mentales.



| | | | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|----------------|
| Durée : | 1h30 | Difficulté : | Facile |
| Distance : | 4.22km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 127m | Moyen de locomotion : | A pied |
| Dénivelé négatif : | 127m | Commune : | Beysac (19230) |
| Point haut : | 374m | | |
| Point bas : | 280m | | |

Description

Stationnez sur le parking (gratuit) de La Chartreuse.

(D/A) Sortez du parking et empruntez la route sur votre droite en longeant le mur d'enceinte de la Chartreuse jusqu'au premier croisement.

(1) Traversez la route sur votre gauche et engagez vous sur le chemin de droite longeant la route. À partir de ce point toujours suivre l'indication : Chemin des Farges et de Chanterane jusqu'à l'Étang de La Rochèze.

(2) À l'étang, n'hésitez pas à faire quelques pas pour découvrir les abords de celui-ci puis empruntez sur votre gauche un pont de bois. À sa sortie, tournez tout de suite à gauche et longez un petit canyon qui vous amène au croisement de deux chemins. Prenez le petit chemin de gauche qui se faufile sous les sapins pour rejoindre le départ du Canal des Moines.

(3) Tournez à droite et longez-le au fil de l'eau et de son murmure pour rejoindre le point de vue aérien sur la Chartreuse du Glandier où le Canal des Moines prend fin.

(4) Continuez le chemin pour retrouver une route goudronnée et empruntez-la à gauche, elle vous ramène au parking de la Chartreuse

(D/A).

Points de passages

- D/A Parking de La Chartreuse**
N 45.365193° / E 1.448075° - alt. 281m - km 0
- 1 Croisement chemin longeant la route**
N 45.367641° / E 1.450074° - alt. 303m - km 0.37
- 2 Étang de la Rocheze**
N 45.375114° / E 1.44591° - alt. 372m - km 1.3
- 3 Point de départ du canal**
N 45.372185° / E 1.446° - alt. 355m - km 1.7
- 4 Croisement retour vers le parking**
N 45.359591° / E 1.445785° - alt. 303m - km 3.37
- D/A Parking Chartreuse**
N 45.365193° / E 1.448075° - alt. 281m - km 4.22

Informations pratiques

A proximité

[Chartreuse du Glandier](#)

Étang de la Rochèze.

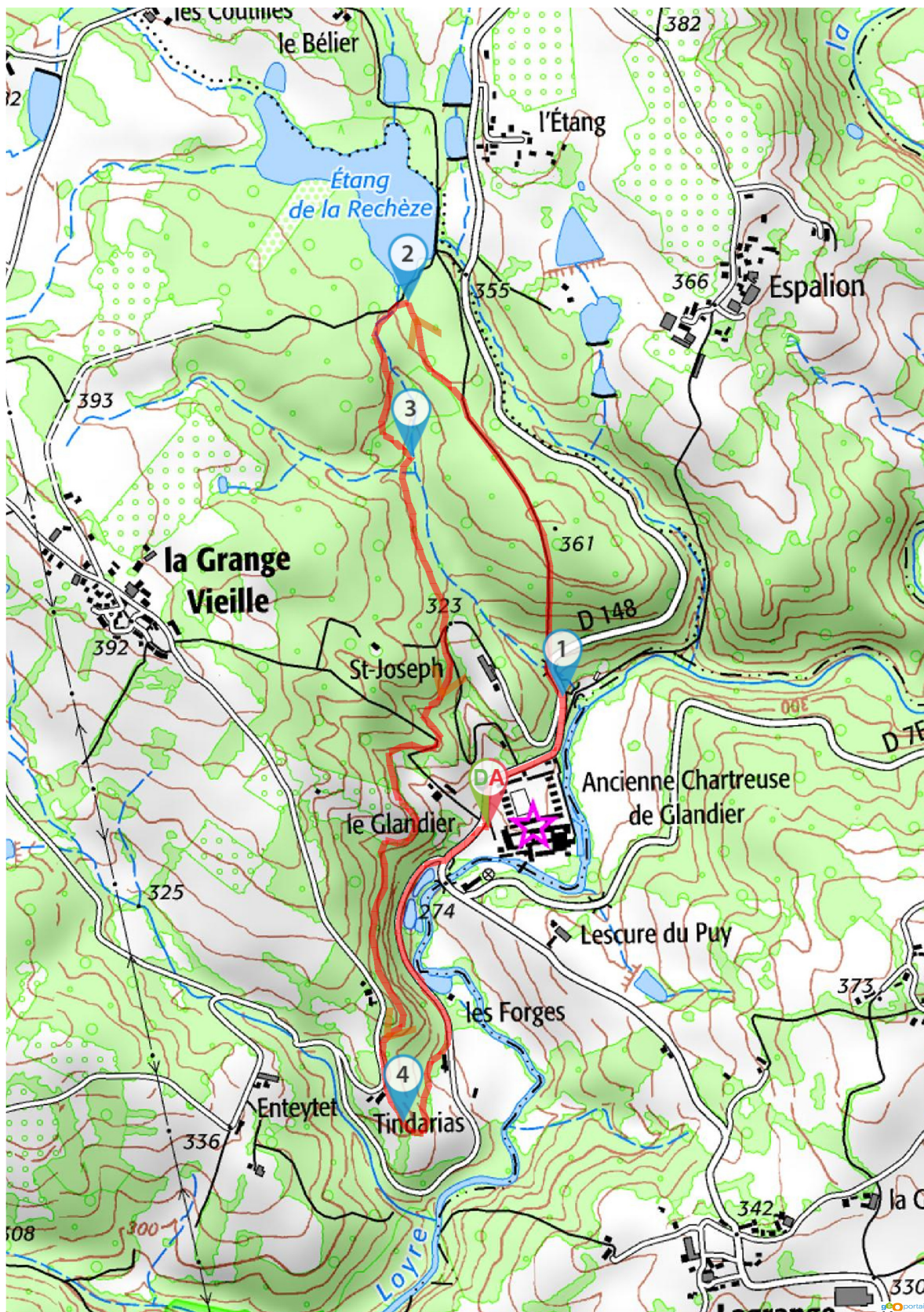
[Canal des Moines](http://www.ville-aubazi...)

Anciennes forges du Glandier.

Moulin du Glandier.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-chartreuse-du-glandier-et-canal-des-moin/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2018 IGN

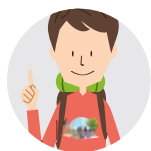
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

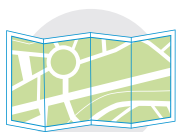
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



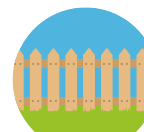
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



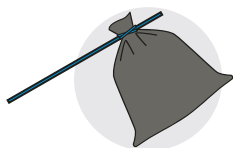
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.